

Avenant 01 au marché D710 05 0018

**FLOIRAC ZAC DES QUAIS – DESIGNATION
D’UN ARCHITECTE URBANISTE COORDONNATEUR**

Entre,

La SELARL Panerai-Petermüller ayant son siège social, 10, rue des Feuillantines 75005
PARIS

d’une part,

Et, la Communauté Urbaine de Bordeaux représentée par Monsieur _____, personne
désignée par le pouvoir adjudicateur habilitée par la délibération n° en date du
.....

D’autre part.

CONSIDERANT le changement de dénomination sociale du Cabinet Panerai, devenu
SELARL et l’ensemble des modifications apportées au projet urbain de la ZAC des quais de
Floirac depuis la notification du marché d’architecte coordonnateur,

IL A ETE DECIDE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Modifications des prestations

Article 1.3. du CCAP

Mission 1 :

- une mission complémentaire relative à l’élaboration des fiches de faisabilité nouvelle pour les îlots A,P et Lesbat ainsi que de faisabilité concernant l’îlot B devra être réalisée par le titulaire
- une mission complémentaire concernant les études de faisabilité de l’îlot d’emplacement de l’école, des îlots H, T, N1 et N2 devra être réalisées par le titulaire.

Transfert :

La SELARL Panerai-Petermüller se substitue intégralement à l'ensemble des droits et obligations du Cabinet Panerai tels qu'ils résultent du marché D710050018 dont les modifications à prendre en compte sont les suivantes :

- numéro SIRET 487 463 309 000 20
- RCS Paris 487 463 309
- Code APE 742 A
- Siège social 10, rue des Feuillantines 75005 Paris
- Domiciliation Bancaire BNP PARIBAS Paris Q. Latin
 - ♦Titulaire du compte SELARL PANERAI PETERMULLER
 - ♦Code banque 30004
 - ♦Code guichet 00969
 - ♦Numéro de compte 00010100012 Clé RIB 20.

En outre, l'organisation de séances d'information sur le projet, est prévue.

Ces missions seront commandées et validées dans les conditions prévues au cahier des clauses administratives. Ces missions seront rémunérées dans les conditions fixées au bordereau de prix annexé au présent avenant 01.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Bordeaux le

Pour la SELARL Panerai-Petermüller

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

MARCHE D710 05 0018**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES : avenant 01**

Bordeaux des prix unitaires	unités	prix
Mission 1		
- rédaction cahier prescriptions arch des projets de construction	u	53 100,00
- réalisation de fiches de faisabilités nouvelles concernant les îlots A,P, Lesbat et faisabilité îlot B	u	16 267,04
- faisabilité voie Bordeaux Eymet et promenade îlots école - H T N1 et N2	u	12 732,96
Mission 2		
préparation des permis de construire pour SHON		
- îlots J K et L de 0 à 5 000 m ²	u	3 350,00
- îlots dont SHON entre 0 à 5 000 m ²	u	3 350,00
- îlots dont SHON entre 5 001 et 10 000 m ²	u	4 010,00
- îlots dont SHON entre 10 001 et 15 000 m ²	u	4 520,00
Missions 1 et 2 : formation et information projet de construction	u	1 000,00
TOTAL		98 330,00